

DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT

PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

IMPORTANT – Lire les instructions au verso avant de remplir le formulaire. Prière de dactylographier ou d'écrire en capitales d'imprimerie. Toutes les zones sont à remplir; à défaut, la demande sera retournée.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR : À REMPLIR PAR VOUS			
Nom de famille		Prénom	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)		Numéro d'assurance sociale (NAS)	
Résidez-vous au Canada? (Voir remarque 1)		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Adresse postale (numéro et nom de la rue)			N° app.
Ville		Province	Code postal
Adresse de courrier électronique			Numéro de téléphone principal
Autre numéro de téléphone			
État matrimonial : <input type="checkbox"/> Marié/Union libre <input type="checkbox"/> Célibataire (voir remarque 2)		Êtes-vous actuellement inscrit aux études dans un établissement postsecondaire qui participe au Programme canadien de prêt aux étudiants? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Taille de la famille (voir remarque 3)		Si oui, êtes-vous à temps plein ou à temps partiel? <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel	
Souffrez-vous d'une invalidité totale? (Voir remarque 4)		Indiquez la date de fin de votre plus récente période d'études (JJ/MM/AAAA) :	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Temps partiel (le cas échéant) _____	
Veillez fournir vos coordonnées bancaires pour le prélèvement mensuel en joignant un chèque annulé. Nom de l'institution financière : _____ Numéro de transit : _____ Code de la banque : _____ Numéro de compte : _____		Si vous indiquez un compte appartenant à une autre personne, vous devez fournir l'autorisation suivante : Nom du titulaire du compte bancaire : _____ Signature du titulaire du compte bancaire : _____	
Veillez fournir les renseignements sur les prêts aux étudiants provinciaux ou fédéraux (temps plein ou temps partiel), le cas échéant :			
Institution(s) financière(s) et/ou fournisseur de service	Délivré par le gouvernement fédéral et/ou province de délivrance	Solde actuel	Paiement mensuel
(1) _____	(1) _____	(1) \$ _____	(1) \$ _____
(2) _____	(2) _____	(2) \$ _____	(2) \$ _____
(3) _____	(3) _____	(3) \$ _____	(3) \$ _____
(4) _____	(4) _____	(4) \$ _____	(4) \$ _____
SECTION 2 – ÉTAT DU REVENU : À REMPLIR PAR VOUS			
REVENU FAMILIAL	REVENU FAMILIAL BRUT MENSUEL AVANT DÉDUCTIONS		
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Source	Mois de la date de la demande	Mois précédent celui de la colonne 1	Mois précédent celui de la colonne 2
Votre revenu brut (avant impôts et déductions) (Voir remarque 5)	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Revenu brut du conjoint/partenaire (le cas échéant)	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Autres revenus (voir remarque 6)	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Revenu familial brut total (voir remarque 7)	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Si vous avez indiqué 0 \$ de revenu familial brut pour un mois donné, veuillez joindre une note personnelle expliquant comment vous acquittez vos frais de subsistance.			
ATTESTATION ET CONSENTEMENT DU DEMANDEUR			
<p>J'atteste l'exactitude et la précision de tous les renseignements fournis dans le présent formulaire. J'autorise le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou territoriaux (dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, comprend également la Société de prêts aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador et ses agents), le CSNPE, les fournisseurs de crédit, les bureaux de crédit, les agences d'évaluation du crédit, toute personne ou entreprise avec laquelle j'ai eu ou pu avoir des transactions financières et mes institutions financières, à recueillir, conserver, utiliser et échanger entre eux, directement ou indirectement, toute information personnelle concernant la présente demande dans le but d'exécuter leurs fonctions en vertu des lois et règlements fédéraux et des lois provinciales en vigueur relativement à l'aide financière aux étudiants, notamment aux fins d'administration, d'exécution, de recouvrement de dettes, de vérification, de recherche et d'évaluation. Si j'ai conclu une entente en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> (LFPE) ou la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> (LFAFE), ou des programmes de prêts provinciaux correspondants, ou signé des billets à ordre alors que j'étais mineur(e), je ratifie par la présente ces ententes et billets à ordre. J'autorise le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux (dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, comprend également la Société de prêts aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador et ses agents) à vérifier le revenu indiqué dans la présente demande, et dans toute demande d'aide au remboursement antérieure, auprès de l'Agence du revenu du Canada.</p> <p>Je reconnais que je pourrais avoir à fournir des pièces justificatives supplémentaires comme preuve de tous les revenus indiqués dans la section 2 afin de déterminer mon admissibilité au Plan d'aide au remboursement. En outre, j'autorise par la présente le ministre à commencer d'effectuer des prélèvements mensuels sur le compte de l'institution financière indiqué dans la présente demande. (Voir remarque 8).</p>			
Signature du demandeur _____		Date de la demande (JJ/MM/AAAA) _____	
SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE COINJOINT/PARTENAIRE : À REMPLIR PAR VOTRE COINJOINT/PARTENAIRE (le cas échéant)			
Votre conjoint/partenaire rembourse-t-il des prêts d'études canadiens (temps plein ou temps partiel) et/ou des prêts d'études provinciaux?		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Si oui, paiement mensuel total : _____ \$			
Solde à rembourser total de tous les prêts d'études fédéraux et provinciaux détenus par le conjoint/partenaire en train de rembourser : _____ \$			
ATTESTATION ET CONSENTEMENT DU COINJOINT/PARTENAIRE			
<p>J'atteste que le revenu du conjoint (mon revenu) indiqué dans la section 2 et tous les renseignements fournis à la section 3 sont complets et exacts. J'autorise le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou territoriaux (dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, comprend également la Société de prêts aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador et ses agents), le CSNPE, les fournisseurs de crédit, les bureaux de crédit, les agences d'évaluation du crédit, toute personne ou entreprise avec laquelle j'ai eu ou pu avoir des transactions financières et mes institutions financières, à recueillir, conserver, utiliser et échanger entre eux, directement ou indirectement, toute information personnelle concernant la présente demande dans le but d'exécuter leurs fonctions en vertu des lois et règlements fédéraux et des lois provinciales en vigueur relativement à l'aide financière aux étudiants, notamment aux fins d'administration, d'exécution, de recouvrement de dettes, de vérification, de recherche et d'évaluation. J'autorise le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux à vérifier le revenu indiqué dans la présente demande, et toute demande d'aide au remboursement antérieure, auprès de l'Agence du revenu du Canada.</p>			
Nom du conjoint/partenaire (en capitales d'imprimerie) _____		Signature du conjoint/partenaire _____	
Date (JJ/MM/AAAA) _____		NAS du conjoint/partenaire _____	

AIDE AU REMBOURSEMENT

INFORMATION GÉNÉRALE

Les Lois et Règlements fédéraux et les Lois et Règlements provinciaux en vigueur établissent les droits et les obligations de l'emprunteur et doivent servir de référence en cas d'incertitude ou de litige.

Votre demande doit parvenir au Centre de service national de prêts aux étudiants ou à votre institution financière dans les 40 jours suivant la date de signature du formulaire. De plus, le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière vous enverra un courrier pour vous informer du résultat de votre demande.

Si vous faites partie d'une province intégrée (Ontario, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador), la présente demande couvre les types d'aide au remboursement suivants : exemption d'intérêts et réduction de la dette (programme provincial) et Plan d'aide au remboursement (programme fédéral et provincial).

Si vous souhaitez discuter de votre demande, veuillez communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière.

Centre de service national de prêts aux étudiants

Numéro gratuit : 1 888 815-4514 (en Amérique du Nord)
800 2 225-2501 (en dehors de l'Amérique du Nord)

TTY : 1 888 815-4556

ADMISSIBILITÉ – GÉNÉRALITÉS

1. Vous devez avoir consolidé vos prêts et conclu un contrat de consolidation pour vos prêts étudiant intégrés, vos prêts d'études canadiens, ou prêts d'études provinciaux, selon le cas. Si vous n'avez pas conclu de contrat de consolidation, veuillez communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ou votre institution financière, selon le cas.
2. Pour être admissible à recevoir une aide, vous ne devez pas avoir été précédemment retiré ou exclu du programme, fait de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses ou avoir omis de divulguer les renseignements demandés.
3. Vous pourriez ne pas être admissible à recevoir une aide si vous n'êtes pas actuellement en droit de bénéficier d'un prêt d'études du gouvernement du Canada ou de la province ou du territoire qui vous a délivré vos prêts d'études.
4. Le Centre de service national de prêts aux étudiants et/ou votre institution financière vous informeront si vous devez fournir une preuve de revenu avec votre demande d'aide au remboursement. Dans ce cas, la preuve de revenu doit servir à déterminer votre admissibilité au Plan d'aide au remboursement.
5. S'il vous reste des intérêts exigibles à rembourser, vous pouvez choisir de les ajouter à votre solde principal (capitalisation) si vous n'avez pas déjà utilisé cette option. Vous ne pouvez pas ajouter plus de trois mois d'intérêts à votre solde principal. Si vous choisissez de capitaliser les intérêts non remboursés, vous devez conclure un nouveau contrat de consolidation, selon le cas.

REMARQUES

1. Vous devez résider au Canada pour être admissible au programme. Aux fins de la présente demande, une personne qui participe à un programme de stage international ou qui fait partie des Forces armées canadiennes et est posté à l'étranger est considérée comme étant résident canadien.
2. **Célibataire** comprend les dénominations suivantes : séparé(e), veuf(ve), divorcé(e), parent unique et ne vivant pas en union libre.
3. Déterminez le nombre de personnes de votre famille qui résident avec vous en permanence, y compris vous-même, votre conjoint/partenaire et les personnes à charge, le cas échéant. Les personnes à charge sont les enfants de moins de 21 ans qui vivent avec vous ou suivent des études à temps plein.
4. Limitation fonctionnelle causée par une déficience physique ou mentale qui restreint la capacité de la personne à effectuer les activités quotidiennes nécessaires pour suivre des études dans un établissement postsecondaire ou participer à la vie active, et qui devrait demeurer avec la personne pendant toute la vie de celle-ci.
5. Si vous avez versé une pension alimentaire pour les enfants ou le conjoint, déduisez ces montants de votre revenu brut mensuel.
6. Exemples d'**autres revenus** : emploi, pension alimentaire pour les enfants et le conjoint, pension alimentaire, cadeaux monétaires, gains de loterie et prestations gouvernementales (comme l'assurance emploi, les indemnités d'accident de travail, les prestations familiales et le bien-être social), encaissement d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), encaissement de placements, revenu de pension (comme le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et les pensions de retraite), retraits et tout autre revenu (récompenses, bourses d'études, bourses de recherche, subventions).
7. Si vous avez indiqué un revenu familial brut total de 0 \$ pour un mois donné, veuillez joindre une note personnelle expliquant comment vous acquittez vos frais de subsistance.
8. Si les renseignements figurant dans la présente demande ont fait l'objet d'une falsification ou d'une omission volontaire ou qu'ils sont sciemment trompeurs ou inexacts, le demandeur peut se voir refuser ultérieurement une aide financière pendant une période allant de 1 à 5 ans.
9. **Périodes de l'aide** : l'exemption d'intérêts est offerte pendant des périodes de 6 mois jusqu'à 30 mois au maximum à tout moment pendant le remboursement du prêt. Vous pouvez bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts supplémentaires si vous respectez les critères d'admissibilité. Le Plan d'aide au remboursement (PAR) s'applique à des périodes de 6 mois jusqu'à 120 mois au maximum à tout moment pendant le remboursement de votre prêt.
10. **Nouvelle demande** : il faut présenter une demande tous les six mois.
11. Si votre demande est refusée, vous être responsable d'effectuer le remboursement de votre prêt principal et des intérêts conformément à votre contrat de consolidation.
12. Vous êtes responsable d'effectuer les remboursements de votre prêt principal et des intérêts conformément à votre contrat de consolidation une fois que la période de l'aide arrive à expiration. Vous pouvez cependant présenter une nouvelle demande d'aide (voir remarque 10).
13. Loi fédérale : *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ou *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.
Règlement fédéral : Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants ou Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants.
Loi provinciale : *Loi du ministère de la Formation et des Collèges et Universités* (Ontario), *Loi sur l'aide aux étudiants et le Fonds d'aide aux étudiants* (Saskatchewan), *Loi sur l'aide financière aux étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador* (Terre-Neuve-et-Labrador), ou *Loi sur l'aide à la jeunesse* (Nouveau-Brunswick).
Règlement provincial : règlement établi en vertu d'une loi provinciale.

